



Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le 13/04/2026
ID : 031-213104219-20260402-DEL2026_03_11B-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT HAUTE - GARONNE	EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de PINS-JUSTARET
---	--

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 2 avril 2026
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	L'an deux mille vingt-six et le deux avril à dix-huit heures Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.
27	27	25	
DATE DE LA CONVOCATION			
27 mars 2026			
DATE D'AFFICHAGE			
27 mars 2026			

Étaient présents : 22

Mesdames PEREZ, MARTIN-RECUR, TARDIEU, GAMBET, ABADIE, FLAUGERE, BESOMBES, SAUVAGE, HARBONN, SAGNIEZ, DEMAJEAN,
Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, RENOUX, CHARRON, BERGONZAT, LE BOUEDEC, NIECHE, BESOMBES, MIJOULE, LICTEVOUT, CAZES,

Procurations : 03

M. BONTEMPS avait donné procuration à Mme TARDIEU
Mme GIRAUD avait donné procuration à M. GAROUSTE
M. GOUSSET avait donné procuration à M. CHARRON

Absents : 02

M. LOISEAU
Mme SAUVAGNAT

Mme GAMBET a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (24 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention).

DELIBERATION N° 2026-03-11

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS
--

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans les communes de plus de 2000 habitants, il est institué une commission communale des impôts directs, composée de neuf membres, à savoir : le maire ou l'adjoint délégué, président, huit commissaires.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.



Les commissaires, ainsi que leurs suppléants, en nombre égal sont désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le conseil municipal.

La durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Le conseil municipal,

A l'unanimité / à la majorité (25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions),

PROPOSE au Directeur Général des Finances Publiques d'Occitanie les trente-deux noms suivants classés par ordre alphabétique pour siéger dans la commission communale des impôts directs :

- 1 Mme Anne-Marie ABADIE
- 2 M. Alain BERGONZAT
- 3 M. Richard BESOMBES
- 4 M. François BONTEMPS
- 5 Mme Ghislaine BOUCHET
- 6 M. Claude BOSCHER
- 7 M. Claude CASAGRANDE
- 8 Mme Françoise COFFE
- 9 Mme Claudine CROUX
- 10 M. Jean-Pierre DUPRAT
- 11 Mme Virginie FLAUGERE
- 12 M. Serge de FREITAS
- 13 Mme Claudine GAMBET
- 14 M. Vincent GAROUSTE
- 15 Mme Isabelle GIRAUD
- 16 Mme Muriel GAUBENS
- 17 M. Vincent GOUSSET
- 18 M Jean-Pierre GRAUBY
- 19 M. José HERREZUELO
- 20 Mme Stéphanie MARTIN-RECUR
- 21 M. Jean-Claude MATTIUZZO
- 22 M. Thierry RAYNAUD
- 23 M Robert MORANDIN
- 24 M. Jérôme PECAL
- 25 Mme Catherine PEREZ
- 26 Mme Lucienne PEREZ
- 27 M. Eric NIECHE
- 28 Mme Gilberte SOULIE
- 29 Mme Nadège SOUTEIRAT
- 30 M. Alain THURIES



Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le

131472



ID : 031-213104219-20260402-DEL2026_03_11B-DE

- 31 Mme Chantal THURIES
- 32 Mme Michèle VIOLTON

CHARGE le Maire de notifier ces propositions au Directeur Général des Finances Publiques d'Occitanie.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 2 avril 2026
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

